

**METADOSI
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 2 960 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 16 RUE DU GOLF, BÂTIMENT B
21800 QUETIGNY
889 961 124 RCS DIJON**

(la « SOCIÉTÉ »)

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES
EN DATE DU 8 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 8 janvier,

Les soussignées,

Madame Béatrice DEBEAUX, titulaire de :

- 150 960 actions en pleine propriété,
- 145 040 actions en usufruit,

Madame Emma GILLES-DEBEAUX, titulaire de :

- 145 040 actions en nue-propriété.

Agissant en qualité de seules associées (les « **Associées** ») détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (ci-après, désignés collectivement par les termes « **Collectivité des Associées** »),

Rappelant qu'aux termes de l'article 21 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les Associés exprimé dans un acte sous signature privée,

Après avoir rappelé que :

Aux termes d'un acte reçu par Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD, Notaire à POUILLEY-LES-VIGNES en date du 22 décembre 2025, Madame Béatrice DEBEAUX a procédé à une donation de la nue-propriété de 145 040 actions de la société au profit de Madame Emma GILLES-DEBEAUX.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- l'acte de donation reçu par Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD, Notaire à POUILLEY-LES-VIGNES en date du 22 décembre 2025,
- le projet des statuts.

Ont pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation d'une donation d'actions de la société en nue-propriété,
- Refonte générale des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La Collectivité des Associées constate, à l'unanimité, la donation reçue par Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD, Notaire à POUILLEY-LES-VIGNES en date du 22 décembre 2025, portant sur la nue-propriété de 145 040 actions de la société détenues par Madame Béatrice DEBEAUX, au profit de sa fille :

Madame Emma GILLES-DEBEAUX
Née le 26 janvier 2002 à CHENOVE (21)
De nationalité française

DEUXIEME DECISION

La Collectivité des Associées,

en conséquence de la résolution qui précède,

décide, à l'unanimité, de procéder à la refonte générale des statuts dès lors en effet que la société est devenue pluripersonnelle,

adopte, à l'unanimité, article par article puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts de la société.

TROISIEME DECISION

La Collectivité des Associées donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Le présent acte sous signature privée sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les Associées sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture, par les Associées.

Madame Béatrice DEBEAUX

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of vertical, wavy lines that form a stylized 'B' and 'D'.

Madame Emma GILLES-DEBEAUX

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, and then comes down to the right.